

La Municipalité de SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang Sainte-Christine (Québec) JOH 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 254-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 3 avril 2023, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 372-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine ».

Le règlement n°372-2023 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de revoir les conditions d'implantation des abris d'auto temporaires.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Acton le 14 avril 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 18 avril 2023.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard